



Assemblée générale

Distr. générale
20 août 2019
Français
Original : espagnol

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Trente-quatrième session
4–15 novembre 2019

Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*

El Salvador

* Le présent document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte et méthode d'établissement du rapport	3
II. Suite donnée aux recommandations issues de l'Examen périodique universel	3
A. Ratification d'instruments (recommandations formulées aux paragraphes 103.1 à 103.3 et 105.1 à 105.23).....	3
B. Cadre constitutionnel, juridique et politique (recommandations formulées aux paragraphes 105.24 et 105.25)	4
C. Coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme (recommandations formulées aux paragraphes 103.4 à 103.7, 103.33, 103.51 et 105.30).....	5
D. Droits civils, égalité et non-discrimination (recommandations formulées aux paragraphes 104.1, 104.15, 104.16 et 105.32 à 105.36).....	5
E. Sécurité publique et administration de la justice (recommandations formulées aux paragraphes 104.2 à 104.6, 140.10, 104.17, 105.28, 105.29, 105.31, 105.37 à 105.40 et 105.42 à 105.48).....	7
F. Droits économiques, sociaux et culturels (recommandations formulées aux paragraphes 103.36 à 103.40, 103.44, 103.52 à 103.55, 104.31 à 104.35, 105.26 et 105.27)	9
G. Droits des femmes (recommandations formulées aux paragraphes 103.8 à 103.17, 103.35, 103.41 et 103.42, 103.46, 104.11 à 104.14, 104.18 à 104.24 et 105.49 à 105.62).....	12
H. Droits des enfants et des adolescents (recommandations formulées aux paragraphes 103.19 à 103.31, 103.43, 103.45, 103.47 à 103.50, 103.58 à 103.61, 104.7 à 104.9, 104.25 et 104.26, et 105.41)	15
I. Personnes privées de liberté (recommandation formulée au paragraphe 103.18).....	17
J. Migrants et réfugiés (recommandations formulées aux paragraphes 103.32, 103.56, 103.57 et 104.27 à 104.29)	18
K. Défenseurs des droits de l'homme (recommandations formulées aux paragraphes 103.34 et 104.30)	19
L. Personnes handicapées (recommandations formulées aux paragraphes 103.25, 103.49, 103.52 et 103.53)	19
M. Peuples autochtones (recommandation formulée au paragraphe 104.36)	19
N. Mesures de réparation en faveur des victimes du conflit armé (recommandations formulées aux paragraphes 103.33 et 105.48)	20
O. Mécanismes de suivi de l'examen	20
P. Coopération avec les mécanismes et procédures spéciales des Nations Unies	21

I. Contexte et méthode d'établissement du rapport

1. Le 1^{er} juin 2019, un nouveau Gouvernement a pris ses fonctions, guidé par les principes de modernisation de l'État, d'efficacité, d'efficience, de transparence, de démocratie et d'inclusion. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans le domaine des droits de l'homme depuis juillet 2014, sur la base des recommandations formulées en 2014 dans le cadre du deuxième cycle de l'Examen périodique universel (EPU) et des engagements pris volontairement envers la population. À l'issue du deuxième cycle de l'EPU, 159 recommandations avaient été adressées à El Salvador et celui-ci avait fait part de sa position à leur sujet dans l'additif au rapport du Groupe de travail sur l'EPU (A/HRC/28/5/Add.1).

2. Le présent rapport est le fruit d'un travail interinstitutions mené sous la coordination du Ministère des relations extérieures, auquel les organes ci-après ont pris part : le Ministère de la défense nationale, le Ministère de la justice et de la sécurité publique, le Ministère de l'économie, le Ministère des travaux publics et des transports, le Ministère du logement, le Ministère du travail et de la prévoyance sociale, le Ministère de la santé, le Ministère des finances, le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie, le Ministère de la culture, le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, la Direction générale des migrations et des étrangers, la Direction générale des établissements pénitentiaires, la Direction générale de la statistique et des recensements, la Police nationale civile, l'Académie nationale de la sécurité publique, le Fonds social pour le logement, le Fonds national pour le logement populaire, l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme, l'Institut salvadorien pour le développement complet de l'enfant et de l'adolescent, l'Institut national de la jeunesse, l'Institut salvadorien de réadaptation complète, le Registre national des personnes physiques, le Conseil national pour les personnes handicapées, le Conseil national pour l'enfance et l'adolescence, le Conseil national pour la protection et la promotion des migrants et des membres de leur famille, la Présidence de la République, par l'intermédiaire de ses secrétariats, l'Assemblée législative, la Cour suprême de justice, la Division technique exécutive du pouvoir judiciaire, le Bureau du Procureur général de la République (*Procuraduría General de la República*), les services du parquet (*Fiscalía General de la República*), le service du Procureur pour la défense des droits de l'homme (*Procuraduría para la Defensa de los Derechos Humanos*), le Conseil national de la magistrature, la Commission nationale pour la recherche des enfants disparus pendant le conflit armé interne, la Commission nationale pour la recherche des adultes disparus pendant le conflit armé en El Salvador, le Conseil de direction du Registre des victimes de violations graves des droits de l'homme commises dans le contexte du conflit armé interne, et le Conseil de direction du Registre unique des victimes et parents des victimes de violations graves des droits de l'homme commises dans le contexte du massacre perpétré à El Mozote et ses environs.

3. L'État a également tenu des consultations avec des représentants de la société civile et a invité les organisations qui travaillent auprès des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI), des enfants, des peuples autochtones, des personnes handicapées, des personnes âgées, des femmes et des victimes de violations graves des droits de l'homme commises dans le contexte du conflit armé. Le Groupement citoyen pour la dépénalisation de l'avortement a fait parvenir des observations et des commentaires.

II. Suite donnée aux recommandations issues de l'Examen périodique universel

A. Ratification d'instruments (recommandations formulées aux paragraphes 103.1 à 103.3 et 105.1 à 105.23)

4. El Salvador a ratifié en 2015 le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a levé en 2016 la réserve qu'il avait émise à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'Assemblée législative examine

actuellement, en vue de leur ratification éventuelle, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

B. Cadre constitutionnel, juridique et politique (recommandations formulées aux paragraphes 105.24 et 105.25)

5. Adopté par le précédent Gouvernement (2014-2019), le Plan quinquennal de développement pour 2014-2019 a guidé le pouvoir exécutif dans l'élaboration de politiques publiques, plans et programmes, ainsi que dans l'évaluation des résultats obtenus.

6. Afin de garantir la conformité du cadre juridique interne avec les normes internationales en matière de droits de l'homme, El Salvador a adopté les lois suivantes : la loi sur l'accès à l'information publique (2011), la loi spéciale de lutte contre la traite des personnes (2014), la loi relative à la réparation du préjudice moral (2015), la loi sur la culture (2016), la loi spéciale sur l'adoption (2016), la loi relative à la juridiction administrative (2017), la loi sur la santé mentale (2017), la loi relative aux procédures administratives (2018), la loi spéciale régissant les conditions de la mise en place par les employeurs de services de garderie sur le lieu de travail (2018), la loi sur la réforme de la réglementation (2018), la loi sur l'élimination des obstacles bureaucratiques (2019), la loi spéciale sur les migrations et les étrangers (2019) et la loi relative au Système national intégré de santé (2019). En outre, les textes ci-après ont été révisés : le Code pénal, le Code de procédure pénale, le Code de la famille, le Code du travail, la loi sur la violence dans la famille, la loi générale sur l'éducation, la loi relative à la profession d'enseignant, la loi spéciale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence et la loi spéciale pour la protection et la promotion des migrants salvadoriens et des membres de leur famille.

7. Les politiques publiques, plans d'action, programmes et stratégies ci-après viennent compléter le cadre législatif : la politique nationale de protection globale des enfants et des adolescents 2013-2023, la politique nationale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence, la politique publique en faveur des peuples autochtones en El Salvador, la politique nationale de santé pour les peuples autochtones en El Salvador, la politique publique de la culture 2014-2019, la politique nationale en faveur de l'emploi décent, la politique nationale de santé 2015-2019, la politique du Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie pour l'équité et l'égalité hommes-femmes et son plan de mise en œuvre 2016-2020, la politique pour l'équité et l'égalité hommes-femmes en matière de santé, la politique nationale relative au logement et à l'habitat, la politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau, la politique nationale pour la protection et la promotion des migrants et des membres de leur famille, la politique de participation citoyenne du pouvoir exécutif, le Plan national de mise en œuvre de la politique nationale de protection complète des enfants et des adolescents 2014-2019, le Plan national d'action 2017-2022 pour l'application de la résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, le Plan national pour l'égalité 2016-2020, le Plan de mise en œuvre de la politique nationale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence, le Plan stratégique national en faveur de l'allaitement maternel 2016-2019, le Plan national de développement, de protection et d'inclusion sociale (Plan social), le Plan national de gestion intégrée des ressources en eau, le Plan national d'action en faveur des peuples autochtones en El Salvador, le Plan pour la sécurité nationale « El Salvador Seguro », le Plan national relatif à l'eau potable et à l'assainissement, le Programme national d'alphabétisation, le Programme de modalités d'enseignement flexibles, le Programme de gestion pénitentiaire « Yo Cambio », le Programme pour l'emploi et l'employabilité « Jóvenes con Todo », la Stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces, la Stratégie de prévention du féminicide et des violences sexuelles à l'égard des femmes, et la Stratégie nationale de développement complet du jeune enfant 2018-2028.

C. Coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme (recommandations formulées aux paragraphes 103.4 à 103.7, 103.33, 103.51 et 105.30)

8. Exerçant ses fonctions au niveau national, le service du Procureur pour la défense des droits de l'homme tient son mandat de la Constitution, ce qui, couplé au fait que le Procureur est élu par l'Assemblée législative, le protège des ingérences extérieures. Son budget, qui était de 9,1 millions de dollars en 2014, a été progressivement porté à 10,2 millions de dollars en 2019.

9. Le poste de commissaire présidentiel aux droits de l'homme a été créé en 2018 par décret présidentiel afin d'assurer la cohérence des actions du pouvoir exécutif et la coordination avec l'Assemblée législative, le pouvoir judiciaire, le ministère public, les institutions autonomes et les autorités municipales, et de maintenir un dialogue permanent avec les acteurs et secteurs de la société civile, l'objectif étant de favoriser les progrès dans le domaine des droits de l'homme. Le mandat de la Commissaire en poste a pris fin le 31 mai 2019.

D. Droits civils, égalité et non-discrimination (recommandations formulées aux paragraphes 104.1, 104.15, 104.16 et 105.32 à 105.36)

10. En 2016, El Salvador a retiré sa réserve à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. La torture est définie dans la législation nationale comme un crime contre l'humanité et est à ce titre imprescriptible. Ce cadre national et international de lutte contre la torture est intégré aux programmes de formation élaborés par l'Académie nationale de la sécurité publique à l'intention des aspirants policiers.

11. Le décret présidentiel n° 56, qui énonce des dispositions visant à prévenir toutes les formes de discrimination fondées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle au sein de l'administration publique, a été adopté en 2010. Il a ensuite été complété par un manuel d'autoformation sur la diversité sexuelle destiné aux agents des forces de sécurité, par la création d'un indice d'inclusion institutionnelle des LGBTI, qui permet d'évaluer l'application du décret susmentionné, l'élaboration d'un programme de soutien aux projets de production engagés par des LGBTI et le lancement de la politique d'appui à la communauté LGBTI par le Ministère de la justice et de la sécurité publique, en 2018.

12. En 2015, la « haine fondée sur l'identité de genre, l'expression du genre ou l'orientation sexuelle » est devenue une circonstance aggravante en cas d'homicide ou de menaces et l'imprescriptibilité des actes de persécution pour des motifs politiques, idéologiques, raciaux ou religieux ou en raison de l'orientation sexuelle a été établie. Cette réforme a donné lieu à l'adoption des mesures suivantes : création, au sein des services du parquet, d'une équipe chargée du suivi des affaires et de la diffusion de lignes directrices et de recommandations axées sur les droits de l'homme lorsque les victimes sont des personnes LGBTI ; nomination, à l'échelle nationale, de procureurs spécialisés ; organisation de formations pour sensibiliser les professionnels et renforcer leurs connaissances relatives aux crimes de haine ; création d'un espace de dialogue avec les organisations de la société civile et la communauté LGBTI ; formation spécialisée dans l'investigation des crimes de haine à l'intention des médecins et experts légistes de l'Institut médico-légal.

13. En ce qui concerne le droit à l'identité et l'identification, le Registre national des personnes physiques est conçu pour promouvoir la participation des citoyens et suit des directives particulières concernant les LGBTI, de façon à empêcher toute discrimination à l'égard de ces personnes et des personnes vulnérables dans les services qu'il fournit.

14. Le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie a lancé une étude nationale sur la violence fondée sur le genre et l'orientation sexuelle en vue de créer un mécanisme qui permettrait d'améliorer l'action de l'État face à ce type de violences. En outre, il a organisé des formations dans différents domaines, à l'intention des enseignants

(suivies par 17 494 enseignants) et des assistants éducatifs de la petite enfance, les droits de l'homme étant le thème transversal des programmes. Dans le cadre de sa politique d'éducation inclusive, il a également étendu progressivement la couverture scolaire dans le pays en mettant l'accent sur les enfants et les adolescents défavorisés et vulnérables.

15. L'Académie nationale de la sécurité publique a intégré dans le plan d'études des futurs policiers (« Technicien en sciences policières ») le sujet des droits de l'homme et la question de la fonction du policier face aux groupes vulnérables. Pour ce qui est des études suivies par les futurs membres des forces armées, la matière intitulée « Droits de l'homme et droit international humanitaire » est enseignée dans les centres du Commandement chargés de la doctrine et de l'enseignement militaire.

16. Il existe depuis 2016 un programme permanent de diffusion des directives techniques relatives à la prise en charge globale de la santé pour les LGBTI et un programme de prévention de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, celui-ci étant appliqué dans les établissements de santé du premier niveau. Toujours en 2016, le Ministère du travail et de la prévoyance sociale a lancé un plan visant à contrôler le respect des droits des travailleurs porteurs du VIH : il a mis en œuvre un plan de surveillance des écarts de salaire dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage et a créé une unité d'assistance préventive aux groupes prioritaires, qui a exécuté des plans de vérification du respect des droits des travailleurs handicapés ou porteurs du VIH et des travailleurs à domicile. Il a aussi suivi les conditions de l'exercice par les mères qui travaillent du droit d'allaiter et des droits des femmes en matière de travail, les écarts de salaires entre hommes et femmes, les conditions d'embauche et d'octroi d'un permis de travail pour les mineurs, et la situation en ce qui concerne le travail des enfants. Par ailleurs, le Ministère a accordé la personnalité juridique à des syndicats de travailleuses domestiques et à domicile, et il a créé le Bureau des droits du travail en coopération avec des personnes LGBTI et les organisations qui les représentent. Conformément à la loi sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées, il s'est assuré que le recrutement de personnes handicapées dans les institutions publiques avait progressé.

17. El Salvador a élaboré un programme, « Ciudades Inclusivas », qui tend à promouvoir l'accessibilité universelle des bâtiments publics. En outre, en application de la loi de développement et de protection sociale, on a instauré un sous-système de protection sociale universelle qui comprend des programmes de protection sociale non contributifs.

18. Depuis 2014, l'Institut national de la jeunesse mène des actions visant à encourager et à renforcer la création d'organisations de jeunes dans tout le pays. Il a notamment mis en place quatorze comités de coordination départementaux qui regroupent des organisations de jeunes dans chaque département et constituent la base locale de l'organe de décision, qui a été établi par la loi générale sur la jeunesse, et du Conseil national de la jeunesse.

19. Les autorités salvadoriennes ont renforcé la participation de la société civile aux conseils et comités d'administration des organes chargés des questions d'intérêt national, ces conseils et comités sont également composés de représentants d'organisations de la société civile qui y siègent dans les mêmes conditions que les représentants de l'État. Il s'agit notamment du Conseil national de l'enfance et de l'adolescence, du Conseil national pour les personnes handicapées, du Conseil national pour les personnes âgées, du Conseil national pour la sécurité alimentaire et la nutrition, du Conseil national chargé de la durabilité environnementale et des risques environnementaux, du Conseil national pour la protection et la promotion des migrants et des membres de leur famille, du Conseil de direction du Registre des victimes de violations graves des droits de l'homme commises dans le contexte du conflit armé interne, du Conseil de direction du Registre unique des victimes et parents des victimes de graves violations des droits de l'homme commises dans le contexte du massacre perpétré à El Mozote et ses environs, du Conseil national de la jeunesse, de la Commission nationale de lutte contre le VIH, de l'Institut salvadorien pour le développement complet de l'enfant et de l'adolescent, de l'Institut salvadorien de réadaptation complète, de l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme et de l'Institut national de la jeunesse.

E. Sécurité publique et administration de la justice (recommandations formulées aux paragraphes 104.2 à 104.6, 140.10, 104.17, 105.28, 105.29, 105.31, 105.37 à 105.40 et 105.42 à 105.48)

20. El Salvador applique une politique de sécurité respectueuse des droits de l'homme, suivant une vision qui va au-delà de la répression et de la lutte contre la délinquance. Créé en 2014, le Conseil national pour la sécurité citoyenne et le vivre ensemble se compose de représentants du pouvoir exécutif, du pouvoir judiciaire, du ministère public, d'organes nationaux chargés des femmes, des enfants, des adolescents et des jeunes, d'autorités locales, d'entreprises privées, d'Églises, des médias, des partis politiques, de la société civile et de la communauté internationale. C'est ce Conseil national qui a élaboré le plan « El Salvador Seguro ».

21. Parmi les résultats obtenus grâce à ce plan on citera la réduction du nombre de jeunes qui ne sont ni en études ni en emploi, la diminution de l'abandon scolaire et le recul du nombre d'homicides, l'adoption de la politique des services du parquet relative aux poursuites pénales, la présentation de la proposition de loi relative au Système national de prévention de la violence, la création de 19 bureaux locaux d'aide aux victimes et la mise en place d'unités spécialisées d'aide aux victimes dans les hôpitaux publics, le renforcement du programme de protection des victimes et des témoins, la création, au sein du Bureau du Procureur général de la République, de 15 unités de prise en charge spécialisée pour les femmes victimes de violence, l'élaboration du projet de loi et de la politique globale d'assistance et de protection pour les victimes de violence, l'organisation, dans les municipalités déclarées prioritaires dans le plan, de forums d'information sur l'accès à la justice et la prévention de la violence, et la création d'entreprises dans les secteurs prioritaires.

22. Toujours dans le cadre du plan « El Salvador Seguro », l'Institut national de la jeunesse a mis en place un modèle de prévention sociale de la violence fondée sur la participation des jeunes, qui met l'accent sur l'organisation communautaire. Ainsi, 191 comités locaux de jeunes ont été créés et des activités de prévention de la violence ont été menées dans 56 municipalités. En outre, l'infrastructure pénitentiaire a été améliorée, avec la construction d'un centre de développement de l'enfant dans la prison pour femmes d'Izalco. Le programme de gestion pénitentiaire « Yo cambio » a été étendu et renforcé et le secteur privé participe maintenant aux processus de réadaptation et de réinsertion ; l'Université en ligne a été mise en place dans quatre établissements pénitentiaires.

23. Afin de faire baisser la criminalité ciblant les jeunes dans le milieu scolaire et la population en général, la Police nationale civile a mis en œuvre son plan « Escuelas Seguras » et adopté une philosophie privilégiant la police de proximité. Créé en 2016, le Secrétariat pour la responsabilité professionnelle regroupe toutes les équipes de contrôle de la police, qui sont chargées de vérifier que les policiers respectent les droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions. L'Unité des droits de l'homme de la Police nationale civile travaille à l'élaboration de la politique relative aux droits de l'homme, qui vise à intégrer une conscience des droits de l'homme dans l'institution. La Police nationale a également une division spécialisée dans la prise en charge des enfants et des adolescents.

24. Depuis juin 2019, le Gouvernement salvadorien exécute un plan de contrôle territorial, axé sur les municipalités considérées comme prioritaires en raison de leur taux élevé de violence, qui cherchent à récupérer les territoires dominés par des bandes criminelles et à couper les sources de financement de ces bandes, et veulent agir aussi dans les centres pénitentiaires par des interventions spéciales. Ce plan est également axé sur la reconstitution du tissu social local et prévoit pour ce faire des mesures visant à empêcher que les adolescents et les jeunes ne rejoignent des gangs. Parmi ces mesures, on peut citer la mise en place de programmes de formation technique dans divers domaines, l'octroi de bourses universitaires et l'exécution de projets de création d'emplois. Le plan recouvre en outre la réalisation de travaux publics et la dotation des collectivités en services de base ; différents ministères participent à ces initiatives, sous la coordination de la Direction nationale pour la reconstitution du tissu social (Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire). El Salvador renforce les principes qui doivent régir la conduite de la Police nationale civile, définis dans le cadre des Accords de paix. Par conséquent les forces

armées, conformément à la Constitution et par décret présidentiel, peuvent exceptionnellement réaliser des missions d'appui à la Police nationale civile. Le 25 juillet 2018 a eu lieu le lancement officiel d'un protocole d'action commune entre la Police nationale civile et les forces armées visant à prévenir et à combattre la criminalité et la corruption, dans le strict respect de la loi et des droits de l'homme.

25. Un mécanisme de coordination pour le renforcement du contrôle interne des institutions chargées de la sécurité, composé de membres du Ministère des relations extérieures, du Ministère de la justice et de la sécurité publique, du Ministère de la défense et du Secrétariat à la gouvernance était en activité entre 2016 et 2018. Le Procureur pour la défense des droits de l'homme, et des représentants d'Églises, de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne disposaient d'une invitation permanente pour participer à ce mécanisme. En avril 2019 des institutions publiques et des organisations de la société civile, appuyées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ont présenté à l'Assemblée législative un projet de loi visant à assurer protection et assistance aux victimes de déplacements forcés, suite à un arrêt de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême saisie d'un recours en *amparo*

26. Le Comité intersectoriel pour la justice réparatrice, sous la coordination de la Cour suprême de justice, encourage la formation d'alliances en vue du renforcement de la justice et de l'adoption de pratiques réparatrices, la formation des acteurs clefs et la diffusion de bonnes pratiques de justice réparatrice. En 2016, il a élaboré un programme de prévention de la violence qui met l'accent sur les mesures destinées aux enfants et aux adolescents en danger.

27. Conformément à la loi sur l'accès à l'information publique, les institutions publiques ont conçu et mis en place des portails de transparence et créé des unités d'accès à l'information publique ; elles ont pour politique de rendre régulièrement compte de leurs activités, en établissant un rapport annuel.

28. En 2017, la Cour suprême de justice, le Ministère de la justice et de la sécurité publique, les services du parquet, le Bureau du Procureur général de la République et le Conseil national de la magistrature ont adopté un protocole interinstitutions sur l'utilisation de la visioconférence dans les audiences et les procédures judiciaires, et 38 salles d'audience ont été équipées. En outre, la Cour suprême de justice, qui a un système de notification électronique, a étendu le service national des facilitateurs judiciaires, mis en place en 2014, qui couvre maintenant 8 départements et 61 municipalités. Par ce service les dirigeants locaux reçoivent une formation sur la législation et les procédures judiciaires et administratives afin de pouvoir faire office d'intermédiaires entre la population et les personnels judiciaires.

29. Afin de réduire la durée de la procédure avant jugement, le droit pénal commun prévoit que les affaires concernant diverses infractions mineures peuvent être traitées dans les bureaux du parquet. En outre, le service de la défense publique pénale a des équipes de médiation qui contribuent à réduire le nombre de procédures pénales.

30. En 2016, la loi d'amnistie générale pour la consolidation de la paix adoptée en 1993 a été déclarée inconstitutionnelle. Les services du parquet ont lancé une politique pour la répression pénale des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité commis dans le contexte du conflit armé et ont établi un groupe de procureurs chargés d'enquêter sur les infractions commises pendant le conflit armé. En outre, la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême s'est employée à faire évoluer les critères jurisprudentiels relatifs aux disparitions forcées dans le contexte du conflit armé, en reconnaissant que l'*habeas corpus* est un dispositif approprié dans ce type d'affaires.

31. L'Institut médico-légal a une équipe multidisciplinaire pour la prise en charge des familles de victimes directes de disparition forcée, et utilise un logiciel de traitement des informations sur les personnes disparues et les dépouilles non identifiées. Créée en juillet 2019 par les services du parquet, l'Unité spécialisée dans les affaires de disparition est chargée de mener des enquêtes sur les disparitions récentes. Par ailleurs, l'Assemblée législative examine une proposition de révision du Code pénal visant à augmenter la peine d'emprisonnement encourue pour le crime de disparition forcée.

32. En ce qui concerne la justice de transition, El Salvador a mis en place le Conseil de direction du Registre unique des victimes et des parents des victimes de violations graves des droits de l'homme commises dans le contexte du massacre perpétré à El Mozote et ses environs (2017) et la Commission nationale pour la recherche des adultes disparus au cours du conflit armé en El Salvador (2017).

F. Droits économiques, sociaux et culturels (recommandations formulées aux paragraphes 103.36 à 103.40, 103.44, 103.52 à 103.55, 104.31 à 104.35, 105.26 et 105.27)

Santé

33. Les informations concernant les maladies soumises à une surveillance obligatoire indiquent qu'entre juillet 2014 et mai 2019, El Salvador a enregistré une diminution constante de la charge de morbidité, obtenue grâce à l'amélioration de l'accès à la santé, à l'élargissement de la couverture des soins et au renforcement du système public dans le cadre d'une stratégie pour les soins de santé primaires qui a associé les équipes communautaires de santé familiale et les maisons d'accueil pour femmes enceintes et a porté sur l'ouverture d'espaces de participation, la promotion de l'intersectorialité, le développement de l'organisation communautaire et la prise en compte des déterminants sociaux de la santé.

34. Le budget du Ministère de la santé a été progressivement augmenté et est ainsi passé de 586,3 millions de dollars en 2014 à 668,2 millions de dollars en 2019 ; cela a permis de financer l'action menée aux différents niveaux de prise en charge, dans le cadre des réseaux globaux intégrés de services de santé, qui regroupent 819 établissements de soins : 789 de premier niveau, 27 de deuxième niveau et 3 de troisième niveau (soit 1 hôpital spécialisé pour les femmes, 1 hôpital spécialisé pour les enfants et 1 hôpital spécialisé pour les jeunes et les adultes). En outre, les hôpitaux ont été dotés d'équipements, les effectifs ont été renforcés et des processus ont été mis en place en vue d'obtenir une amélioration continue de la qualité.

35. Le Ministère de la santé assure des services de prise en charge directe des maladies aiguës, des maladies chroniques non transmissibles et des maladies courantes qui présentent une importance épidémiologique. Il réalise aussi une surveillance épidémiologique et un suivi direct de la morbidité et de la mortalité des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents ; il offre une prise en charge spécialisée aux victimes de graves violations des droits de l'homme, des vétérans de guerre, des personnes privées de liberté, des personnes handicapées, des personnes LGBTI, des tuberculeux et des séropositifs, ainsi qu'aux migrants. En 2017, un modèle de santé urbaine a été mis en place en vue de réduire l'exclusion sociale, de protéger et de remettre en état l'environnement et de promouvoir le développement humain. De plus, le Registre national des personnes physiques, l'Institut salvadorien de la sécurité sociale et le Ministère de la santé ont conclu une convention visant à faire du document unique d'identité la seule preuve d'identité exigée des usagers des services de santé.

Éducation

36. Le budget alloué à l'éducation a été augmenté, passant de 884,9 millions de dollars des États-Unis en 2014 à 997,2 millions de dollars en 2019. Le taux d'analphabétisme a été sensiblement réduit grâce à des mesures assurant la continuité de la scolarisation selon des modalités flexibles, l'inclusion, l'équité et la qualité. Durant la période couverte par le rapport, le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie a mis en œuvre les programmes suivants : un programme d'amélioration de l'infrastructure scolaire, un programme de restauration scolaire dans certains établissements d'enseignement publics, le programme « Vaso de Leche », mené dans 3 246 établissements scolaires, et le programme « Paquete Escolar », dans le cadre duquel 5 127 établissements d'enseignement publics ont reçu des fournitures scolaires et des uniformes destinés à 1 175 275 élèves des niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

Culture

37. En 2016, une loi sur la culture a été adoptée afin d'établir le régime juridique de développement, de protection et de promotion de la culture, ainsi que les principes, les définitions, la structure institutionnelle et le cadre normatif de la politique des pouvoirs publics. En 2018, le Secrétariat de la Présidence à la culture est devenu le Ministère de la culture. Celui-ci s'emploie à promouvoir la culture en tant que droit et en tant que facteur de cohésion, d'identité et de transformation. Il mène des projets culturels et artistiques ainsi que des initiatives dans le secteur de la culture par l'intermédiaire des maisons de la culture, au nombre de 159. Il réalise également des actions de préservation de la mémoire historique d'El Salvador.

Travaux publics, logement et urbanisme

38. L'accès au logement, aux terres urbanisables et à l'habitat est progressivement amélioré. La politique nationale du logement et de l'habitat, officialisée en 2015, vise à assurer la réalisation du droit au logement en faisant porter un effort particulier sur les groupes les plus vulnérables, à réduire le déficit de logements et à élargir l'accès à l'électricité et à l'eau potable. Elle a donné lieu à la mise en œuvre des programmes suivants : le programme d'attribution de logements aux familles des zones à haut risque et touchées par la tempête Ida, le programme de logement et d'amélioration globale des zones d'habitat urbain précaire (phase II), le programme d'amélioration globale des zones d'habitat urbain précaire, le programme d'amélioration globale des zones d'habitat urbain précaire – programme de soutien aux communautés solidaires au niveau national et le programme de réduction de la vulnérabilité dans les zones d'habitat urbain précaire de la région métropolitaine de San Salvador. En juin 2019, le Vice-Ministère du logement et de l'urbanisme et le Fonds national pour le logement populaire ont été fusionnés pour former le Ministère du logement.

39. Entre juin 2014 et mai 2018, le Fonds social pour le logement a distribué 455,86 millions de dollars des États-Unis sous la forme de 25 301 prêts au logement accordés à autant de familles, dans le cadre de programmes expressément conçus à l'intention de certains groupes de population (femmes, jeunes âgés de 18 à 25 ans et personnes dont la capacité de paiement n'est pas suffisante pour leur permettre d'obtenir un prêt ordinaire).

40. Le Ministère des travaux publics et des transports a réalisé des projets de construction, d'élargissement et de modernisation de routes, de chemins ruraux, d'ouvrages de protection, de places et de pistes cyclables, ce qui a contribué à accroître le niveau de vie des Salvadoriens et à créer des emplois au niveau local. Il a également mené, par l'intermédiaire du Vice-Ministère des transports, des initiatives de modernisation du système de transports publics et d'amélioration de la mobilité de la population.

Salubrité et équilibre de l'environnement

41. El Salvador a adopté une loi sur l'environnement, une politique environnementale et un plan national de lutte contre les changements climatiques. Afin d'améliorer la gestion des risques, les services climatologiques ont été renforcés par la réalisation d'études et l'établissement de cartes et d'outils spécifiques, et les services du Centre de surveillance intégrée des menaces naturelles ont été améliorés, ce qui permet aujourd'hui au Système national de protection civile de disposer d'informations à des fins d'alerte rapide et de réduction des risques.

42. En ce qui concerne l'assainissement, en 2018, trois nouveaux sites d'enfouissement des déchets ont été créés ; ils desservent 26 municipalités et offrent une capacité de traitement des déchets de 340 tonnes par jour. Il existe un inventaire des sites contaminés par des pesticides ou des substances toxiques, ainsi qu'une carte des sites de dépôt ou d'enfouissement de déchets de pesticides. À ce jour 86,1 % des déchets polluants ont été éliminés. De plus, en application du Protocole de Montréal, El Salvador a réduit sa production et sa consommation de substances qui appauvrissent la couche d'ozone ; en mai 2018, les quantités produites et consommées avaient diminué de 45 % par rapport à 2014.

43. La gestion intégrée des ressources en eau a été renforcée au moyen des instruments suivants : le Plan national de gestion intégrée des ressources en eau, la politique nationale de gestion intégrée des ressources en eau et le plan d'action connexe ; le système d'information sur l'eau, le calcul des flux environnementaux ; les recommandations concernant le choix des méthodes d'épuration des eaux d'égouts urbains en République d'El Salvador. En outre, un rapport a été établi sur la qualité de l'eau des sites hydrographiques du pays, et les réseaux de surveillance des eaux superficielles et souterraines ont été étendus. Le laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau a obtenu sa certification de qualité. El Salvador compte huit sites Ramsar.

44. En 2017, 2018 et 2019, plusieurs campagnes nationales de reforestation ont été menées. Des mesures ont été prises, en coordination avec le Ministère de l'environnement et des ressources naturelles et le Ministère de l'agriculture et de l'élevage, pour lutter contre l'infestation des forêts de conifères par des parasites, et un programme national de restauration des écosystèmes et des paysages a été mis en place. À la fin de l'année 2018, plus de 126 000 hectares étaient en cours de restauration avec la participation de municipalités, d'associations locales, d'organisations non gouvernementales et d'institutions publiques.

Travail et prévoyance sociale

45. Le Ministère du travail et de la prévoyance sociale s'emploie à promouvoir l'introduction dans les règlements internes des entreprises de prescriptions techniques visant à empêcher la discrimination et à garantir l'égalité des chances à l'embauche et l'accès à l'emploi. Il a élaboré les instruments suivants : un guide concernant la prise en charge des personnes handicapées à l'intention de l'inspection du travail, un manuel pratique sur l'assistance aux personnes LGBTI, un protocole de traitement des plaintes pour harcèlement sexuel et harcèlement moral collectif subis sur le lieu de travail, et deux protocoles d'action à l'intention de l'inspection du travail, l'un relatif aux cas d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et l'autre à la vérification du respect des droits des travailleurs à domicile.

46. En 2017, le salaire minimum revalorisé est entré en vigueur, avec pour effet une augmentation du pouvoir d'achat de quelque 237 000 personnes, dont 42 % de femmes, selon l'évaluation du Conseil national du salaire minimum.

Accès à l'eau potable

47. L'Administration nationale de l'approvisionnement en eau et de l'évacuation des eaux usées est le principal prestataire de services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en El Salvador, et elle dessert 95,6 % de la population urbaine du pays. Par son intermédiaire, El Salvador participe aux travaux du Forum centraméricain et de la République dominicaine de l'eau potable et de l'assainissement, organisme régional du Système d'intégration de l'Amérique centrale, et a également pris part à l'élaboration de la loi-cadre régionale relative au droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement, qui vise à inscrire ce droit dans les textes législatifs des pays membres. El Salvador a un plan national pour l'eau potable et l'assainissement, élaboré sur la base du cadastre et d'un diagnostic national pour 2015 des systèmes d'approvisionnement en eau non administrés par l'Administration nationale.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

48. Pendant le mandat 2014-2019, le Gouvernement salvadorien a débuté la mise en œuvre d'une stratégie d'éradication de la pauvreté dans le cadre du système de protection sociale universelle, en menant des actions dans les zones urbaines et les zones rurales. Les résultats de l'enquête multi-objectifs sur les ménages de 2014, 2018 et 2019 montrent une réduction du nombre de ménages en situation de pauvreté, qui était de 26,3 % en 2019, contre 29,2 % en 2018 et 31,8 % en 2014.

G. Droits des femmes (recommandations formulées aux paragraphes 103.8 à 103.17, 103.35, 103.41 et 103.42, 103.46, 104.11 à 104.14, 104.18 à 104.24 et 105.49 à 105.62)

Lutte contre la violence à l'égard des femmes selon une approche globale

49. En 2016, une juridiction spécialisée a été créée en vue de garantir aux femmes une vie exempte de violence et de discrimination. Elle est compétente pour connaître des infractions définies dans la loi spéciale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence, ainsi que des plaintes déposées en vertu de la loi contre la violence dans la famille, assurer le suivi des mesures de sûreté et des mesures de protection prévues par la loi spéciale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence et par la loi sur l'égalité, l'équité et l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, connaître des cas de discrimination au travail et d'atteintes au droit à l'égalité. En avril 2015, le Code de procédure pénale a été modifié avec l'introduction d'un article, l'article 16-A, qui dispose que le Code doit être interprété conformément à la loi spéciale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence et à la loi sur l'égalité, l'équité et l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

50. L'appareil judiciaire a des unités de prise en charge des victimes de violences familiales, de violences sexuelles et de maltraitances à enfant, ainsi que d'unités d'assistance immédiate aux victimes de violences sexuelles. Toutes ces unités spécialisées procèdent aux interrogatoires et à l'enregistrement des dépositions dans des salles équipées de dômes Gesell.

51. L'Institut salvadorien pour la promotion de la femme a élaboré la politique nationale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence, ainsi que les directives et mécanismes de promotion et de protection du droit des femmes à une vie exempte de violence ci-après : des directives à l'intention des municipalités visant à garantir l'égalité et une vie exempte de violence aux Salvadoriennes, un manuel pratique pour le recensement des formes de violence à l'égard des femmes et de leurs caractéristiques ; un guide de lecture sous un angle psychosocial de la loi spéciale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence, des directives concernant l'agrément, la surveillance et l'évaluation des unités institutionnelles de prise en charge spécialisée des femmes, des directives concernant l'agrément et le fonctionnement des foyers d'accueil, un protocole de prise en charge spécialisée des femmes victimes de violences, des directives concernant la prévention de la violence à l'égard des femmes et l'intégration du principe d'égalité et de non-discrimination dans les établissements scolaires ; un protocole d'intervention face à la violence sexuelle dans les établissements scolaires, établi par le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie. L'Institut s'emploie également, par l'intermédiaire de son école de formation pour l'égalité réelle, à généraliser une politique de formation professionnelle visant à donner aux institutions les outils leur permettant d'appliquer le cadre normatif de l'égalité réelle. Il a en outre créé « Voz Mujer », émission radiophonique d'information sur les droits des femmes.

52. Dans le cadre de son volet de prise en charge des victimes de violence fondée sur le genre, le programme « Ciudad Mujer » fournit des services intégrés et spécialisés aux femmes victimes de violences, et le Ministère de la santé a mis en œuvre un plan de prévention de toutes les formes de violence et d'assistance aux victimes dans les établissements de soins de santé primaires. Des unités spécialisées pour l'assistance aux victimes de violences ont également été mises en place dans les hôpitaux, et le Bureau du Procureur général de la République assure un accompagnement d'ordre juridique et psychosocial aux femmes victimes de violences. En outre, la Police nationale civile a établi un protocole de lutte contre la violence et la discrimination fondées sur le genre exercées à l'intérieur de la Police nationale civile et le Ministère des travaux publics et des transports a élaboré un protocole d'intervention dans les cas de discrimination et de violence à l'égard des femmes.

53. En 2016, l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme a mis en service le Système national de prise en charge des femmes victimes de violences, composé de 88 unités. Le Ministère de la justice et de la sécurité publique a mis en place 19 bureaux

locaux de prise en charge des victimes et travaille à l'élaboration d'un protocole général de prise en charge des victimes d'infractions et d'un plan de prise en charge globale des personnes déplacées, dans le cadre du Comité national pour la prise en charge des victimes. La Police nationale civile a établi un protocole de prise en charge des femmes victimes de violences, créé 35 espaces dédiés à celle-ci dans différents postes de police du pays et mené des actions de prévention de la violence à l'égard des femmes, notamment des activités de formation sur la loi spéciale visant à garantir aux femmes une vie exempte de violence et la loi sur l'égalité, l'équité et l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

54. En 2017, la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême a jugé inconstitutionnelle la disposition du Code du travail qui prévoyait que les femmes enceintes ne pouvaient bénéficier de la stabilité dans l'emploi et de la sécurité sociale que si elles avaient travaillé pendant au moins six mois ; aujourd'hui ce droit n'est plus subordonné à une telle condition.

55. Le Gouvernement a inscrit des mesures et objectifs de réduction du taux d'homicides et de féminicides dans son cadre de programmation pour la période 2014-2019 et a mis en place une stratégie de prévention du féminicide et de la violence sexuelle. En 2018, l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme, la Commission de coordination du secteur de la justice et la Division technique exécutive du pouvoir judiciaire ont signé une lettre d'intention visant à la réalisation d'un projet d'institutionnalisation d'un système d'information pour l'analyse qualitative et quantitative du féminicide en El Salvador.

56. Un avant-projet de loi spéciale visant à assurer assistance et protection aux victimes d'infractions et de violences et à leur accorder réparation complète est en lecture à l'Assemblée législative.

Promotion de l'égalité femmes-hommes

57. En ce qui concerne la participation à la vie politique, pour la période 2018-2021, à ce jour 26 sièges de député et 27 charges de maire sont occupés par des femmes. Durant la période 2014-2019, 8 femmes étaient au gouvernement, 3 comme ministres et 5 comme vices-ministres. Pour 2019-2024, il est prévu de promouvoir la parité dans la composition du cabinet, qui devrait faire une large place aux femmes. Les fonctions de procureur général de la République et de procureur pour la défense des droits de l'homme sont actuellement assurées par des femmes, et ce sont aussi des femmes qui sont à la tête de plusieurs organes de direction des politiques publiques, comme l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme, le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence, l'Institut salvadorien pour le développement complet de l'enfant et de l'adolescent et l'Institut national de la jeunesse.

58. En 2017, le Ministère du travail et de la prévoyance sociale, le Ministère de l'économie et l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme ont lancé le programme de certification pour les entreprises respectueuses de l'égalité hommes-femmes, qui vise à encourager les entreprises privées et les institutions publiques à adopter de bonnes pratiques. Ils ont également conclu un mémorandum d'accord en vue de la création d'une alliance pour l'égalité hommes-femmes dans l'emploi.

59. Le Ministère du travail et de la prévoyance sociale, l'Institut salvadorien de la formation professionnelle et l'Institut salvadorien pour la promotion de la femme ont réalisé avec l'aide de l'Organisation internationale du Travail plusieurs grandes campagnes de communication, visant à promouvoir l'égalité des chances et des conditions de travail pour les femmes, dont les campagnes « Igual trabajo, igual salario », « Empleo decente libre de violencia para las mujeres » et « El trabajo, el estudio, la capacitación y las ocupaciones no tienen sexo, decídetes a crecer ». En 2017, le Ministère du travail et de la prévoyance sociale a organisé plusieurs salons de l'emploi réservés aux femmes, et la Direction générale de la statistique et des recensements a mené l'enquête 2017 sur l'emploi du temps, qui a servi de base pour l'établissement du compte satellite du travail non rémunéré des ménages.

60. En 2013, suite à la réforme du Code du travail et de la loi relative aux périodes de repos et aux congés des employés du secteur public, El Salvador a approuvé l'octroi aux pères d'un congé payé de trois jours après la naissance ou l'adoption d'un enfant et, en 2015, le congé de maternité a été étendu à quatre mois.

Mesures visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes

61. El Salvador a mis en place un système national de promotion de l'égalité réelle et s'est doté d'un plan national pour l'égalité (2016), qui définit la politique nationale en matière de droits des femmes. Il a également établi un comité national pour l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, qui a achevé en 2016, l'élaboration du Plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) portant sur la période 2017-2022.

62. Le Bureau du Procureur général de la République a lancé la campagne « No estás sola, DENUNCIA », qui vise à encourager les victimes de discrimination à porter plainte. Il a aussi établi une procédure de traitement des affaires de discrimination, qui est appliquée dans ses 15 unités spécialisées pour les femmes.

63. Dans le cadre de son volet d'autonomisation financière, le programme « Ciudad Mujer » a permis d'investir plus de trois millions de dollars sous forme de prêts accordés à des femmes, de créer un fonds spécial à l'intention des femmes en situation de pauvreté extrême et d'exclusion financière, de dispenser une formation technique et professionnelle à plus de 65 000 femmes, d'assurer l'embauche de femmes dans le commerce, l'industrie et les services et de nouer des partenariats de coopération stratégiques nationaux et internationaux, à l'appui de projets d'autonomisation financière.

64. En 2016 et 2017, le Ministère du travail et de la prévoyance sociale a élaboré des plans de vérification du respect des droits des travailleuses, portant sur ces droits en général, les périodes de repos, le congé postnatal, le travail de nuit, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et les primes.

65. En 2015, un réseau de femmes fonctionnaires pour l'égalité a été créé en vue d'encourager la mise en œuvre de politiques publiques et de programmes à l'appui de l'égalité hommes-femmes, et d'assurer l'exécution du mandat découlant de la législation en matière d'égalité, concernant l'intégration transversale des questions de genre au sein des institutions. Plusieurs institutions publiques appliquent une politique institutionnelle d'équité et d'égalité hommes-femmes. C'est notamment le cas de la Police nationale civile, de l'Académie nationale de la sécurité publique, du Ministère de la culture, du Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie, du Ministère des relations extérieures, du Bureau du Procureur général de la République, de la Cour suprême de justice, du Ministère de la justice et de la sécurité publique et du Ministère des travaux publics et des transports. Les forces armées d'El Salvador, l'Académie nationale de la sécurité publique, la Cour suprême de justice, le Bureau du Procureur général de la République, le Secrétariat à l'intégration sociale et le Ministère du travail et de la prévoyance sociale mènent à l'intention de leur personnel des activités de formation et de sensibilisation aux droits des femmes, à l'égalité et la non-discrimination, aux questions de genre, aux droits des groupes vulnérables et à l'écriture inclusive.

Accès aux services de santé sexuelle et procréative

66. Depuis 2012, une politique nationale de santé sexuelle et procréative et un plan stratégique national de réduction de la mortalité maternelle périnatale et néonatale sont appliqués, ce qui, avec l'établissement de l'unité de prise en charge intégrée en matière de santé sexuelle du Ministère de la santé a permis de faire considérablement baisser la mortalité maternelle.

67. En 2016, le Ministère de la santé a soumis à l'Assemblée législative un avant-projet de loi sur la santé sexuelle et procréative, qui est à l'étude. Afin d'assurer l'accès aux moyens de contraception, des contraceptifs sont distribués gratuitement dans les établissements de soins de premier et deuxième niveaux, la couverture a été élargie dans les zones rurales, des services de conseil sont assurés, des directives techniques concernant les services de contraception ont été établies, l'utilisation du dispositif intra-utérin en tant que

moyen de contraception de longue durée a été développée, l'implant d'étonogestrel a été ajouté à la liste des contraceptifs officiellement délivrés comme moyen de contraception de longue durée et la contraception d'urgence est utilisée.

68. Une stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses chez les filles et les adolescentes (2017-2027) a été adoptée en 2017. Elle comporte des actions de prévention et de protection spéciale, prévoit des moyens d'assurer l'accès à la justice et de rétablir les personnes dans leurs droits et porte aussi sur la gestion du savoir.

69. Le volet de santé sexuelle et procréative du programme « Ciudad Mujer » fait intervenir une équipe pluridisciplinaire de professionnels chargés de fournir aux femmes des services spécialisés. En 2016, une consultation spéciale de suivi de grossesse à risque a été instituée pour les femmes enceintes qui présentent un des facteurs de risque pour leur vie ou la vie de l'enfant à naître. Le sous-programme « Ciudad Mujer Comunitaria », mené en coordination avec le Ministère de la santé, permet de fournir des soins de santé sexuelle et procréative aux femmes des zones rurales. En outre, dans le cadre de la stratégie de prévention des grossesses chez les adolescentes, mise en œuvre dans le cadre du programme « Ciudad Mujer Joven », des journées d'éducation à la santé sexuelle et procréative ont été organisées.

Alphabétisation des femmes et des filles

70. El Salvador est parvenu à réduire le taux d'analphabétisme grâce à un programme national d'alphabétisation, dont ont bénéficié plus de 36 000 jeunes et adultes ayant dépassé l'âge scolaire, dans le système éducatif national et en dehors. De plus, la continuité de la scolarisation des élèves est assurée au moyen d'un programme de modalités d'enseignement flexibles (enseignement semi-présentiel, enseignement accéléré et préparation au baccalauréat en ligne).

Dépénalisation de l'avortement

71. En 2016, l'Assemblée législative a été saisie d'une proposition de réforme du Code pénal concernant l'avortement choisi, visant à rendre l'avortement non punissable dans le cas où la femme ou la jeune fille a subi des violences sexuelles, où l'interruption de la grossesse est nécessaire pour sauver la vie de l'intéressée ou pour préserver sa santé ou dans le cas où le fœtus présente une malformation qui le rend non viable après la naissance.

72. En 2018, la Cour suprême de justice a accordé la grâce à deux femmes qui avaient été condamnées pour des faits liés à des urgences obstétriques. En outre, depuis 2016, le Ministère de la justice et de la sécurité publique a commué la peine de cinq femmes condamnées pour homicide aggravé commis par suite d'une urgence obstétrique et il dispose d'un plan de réinsertion et de rétablissement dans leurs droits des femmes jugées pour homicide aggravé du fait de motifs obstétriques.

H. Droits des enfants et des adolescents (recommandations formulées aux paragraphes 103.19 à 103.31, 103.43, 103.45, 103.47 à 103.50, 103.58 à 103.61, 104.7 à 104.9, 104.25 et 104.26, et 105.41)

73. La politique nationale de protection complète des enfants et des adolescents qui guide l'action du Système national de protection des enfants et des adolescents, est mise en œuvre au moyen du Plan national d'action pour 2014-2019. L'évaluation des indicateurs associés au plan, qui a été réalisée en 2017, a fait apparaître les progrès suivants : élargissement de la prise en charge des enfants et des adolescents souffrant de maladies chroniques par des services spécialisés, ouverture de salles d'allaitement dans les hôpitaux, unités de santé et cliniques d'entreprise, amélioration de la prévention et des services de santé locaux, installation de maisons d'accueil pour femmes enceintes et excellente couverture vaccinale chez les enfants. Il ressort également de cette évaluation que l'Institut salvadorien de la sécurité sociale a réussi à accroître le nombre de services et de structures d'urgence pédiatriques.

74. Le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence a mis au point une stratégie d'information et de sensibilisation sur les droits des enfants et des adolescents auprès des agents du Système national de protection, des intervenants locaux et nationaux, des familles et des collectivités, qui comprend des programmes de sensibilisation et de formation sur les principes directeurs et dispositifs de protection. Il a en outre publié des lignes directrices pour la coordination du Système national de protection et défini des réseaux d'orientation pour le traitement efficace des affaires dans lesquelles les droits des enfants et des adolescents étaient menacés ou avaient été violés. Le Code pénal réprimant les mauvais traitements à enfant, le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence a mis au point, à des fins de prévention, une stratégie de communication à ce sujet, qui repose sur deux campagnes, « *Marcá mi vida* » et « *La protección comienza en el hogar* ». Depuis 2016, il existe une émission radiophonique intitulée « *Hablá Conmigo* » qui cherche à faire évoluer l'éducation vers l'application des méthodes de la discipline positive. En 2017, la loi sur la protection des enfants et des adolescents a été modifiée. Elle interdit désormais toute forme de violence contre les enfants et les adolescents dans les établissements d'enseignement tant publics que privés. Enfin, l'Institut salvadorien pour le développement complet de l'enfant et de l'adolescent a mis en place un programme spécial pour la petite enfance, qui prône des méthodes d'éducation et d'enseignement sans violence, ainsi que la formation « *También Soy Persona* », qui s'adresse aux parents, aux tuteurs et aux représentants d'institutions s'occupant d'enfants ou d'adolescents, et porte sur la communication émotionnelle, sur la compréhension des comportements des enfants et des adolescents et sur les outils nécessaires pour interagir correctement avec eux.

75. En 2016, El Salvador s'est distingué comme l'un des membres fondateurs de l'Alliance mondiale visant à faire cesser la violence à l'égard des enfants et des adolescents qui a officiellement vu le jour en 2018. Dans le cadre de cette alliance, le Conseil national de l'enfance et de l'adolescence et des représentants d'organisations œuvrant à la promotion des droits de l'enfant ont signé un protocole d'accord en vue de l'élaboration d'un plan d'action visant à faire cesser toute forme de violence à l'égard des enfants et des adolescents.

76. En 2016, El Salvador a institué le Conseil consultatif des enfants et des adolescents, qui se compose d'enfants et d'adolescents des 14 départements du pays et favorise l'exercice du droit de participation. De son côté, l'Institut salvadorien pour le développement complet de l'enfant et de l'adolescent a créé l'école de formation aux droits des enfants et des adolescents qui dispense une formation de base sur la loi de protection des enfants et des adolescents à l'intention des agents de l'État et de la population en général. Il mène également d'autres programmes, comme le programme intitulé « *Cambia tu vida* » destiné à accompagner les enfants et les adolescents qui ont subi des violences sexuelles, le programme de création d'un réseau d'agents multiplicateurs volontaires, qui fait appel à l'aptitude des adolescents à mobiliser leurs congénères, les collectifs de représentation dont le but est d'encourager les adolescents à jouer leur rôle de citoyens dans le cadre d'un programme de préparation à la vie active, et l'initiative « *Ciudad de la niñez y adolescencia* » qui a pour objet d'aider les enfants et les adolescents à prendre possession de leurs droits. Il a également mis en place un plan pour la protection des enfants et des adolescents au niveau local, qui s'articule autour d'initiatives intégrées dans différents domaines et de mesures de protection spéciale pour les enfants et les adolescents qui vivent des situations de violence.

77. Le Bureau du Procureur général de la République met en œuvre un programme destiné aux étudiants, « *Conoce tus Derechos* », par l'intermédiaire de ses services spécialisés et organise, à travers l'Unité psychosociale de prévention, des débats eux aussi destinés aux étudiants sur la loi sur la protection des enfants et des adolescents, la prévention de la grossesse chez les adolescentes, le harcèlement sexuel et les violences sexuelles, la traite des personnes, la violence dans la famille et l'estime de soi. Enfin, il réalise des « *foires aux droits* » pour les enfants et adolescents en situation de rue.

78. En 2017, le Code de la famille a été révisé et a interdit totalement le mariage des enfants. D'autres instruments ont été adoptés : la Stratégie nationale intersectorielle de prévention des grossesses précoces pour 2017-2027 et, en 2018, la Stratégie nationale de développement complet du jeune enfant pour 2018-2028, qui vise à créer les conditions nécessaires au bon développement des enfants de la gestation à l'âge de 9 ans.

79. Le Ministère de la santé a tout mis en œuvre pour garantir la santé des enfants et des adolescents, compte tenu des lignes directrices techniques à suivre pour traiter toutes les formes de violence et du plan « El Salvador Seguro ». Il a également mis en place un programme de services de santé mentale à l'intention des enfants et des adolescents en situation d'échec scolaire. Enfin, le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie a créé un modèle d'établissement scolaire qui vise à prévenir l'abandon scolaire, les « Escuelas Inclusivas de Tiempo Pleno ».

80. La Constitution, le Code du travail et la loi sur la protection des enfants et des adolescents établissent des garanties pour les mineurs de 18 ans dans le domaine du travail, avec l'établissement d'un âge minimum d'admission au travail et la limitation des horaires de travail, ainsi que l'interdiction d'exécuter des travaux insalubres ou dangereux. En outre, le Comité national pour l'éradication du travail des enfants est à l'origine de l'arrêté ministériel de 2011 portant création du registre des activités et travaux dangereux ne pouvant être accomplis par des enfants ou des adolescents et du Protocole interinstitutions concernant la prévention du travail des enfants et des adolescents et l'aide à fournir aux enfants et adolescents qui travaillent.

81. Selon la loi spéciale de lutte contre la traite des personnes l'exploitation d'autrui est l'une des formes de l'infraction de traite des personnes, punie d'un emprisonnement de seize à vingt ans lorsque la victime est un enfant ou un adolescent, une personne âgée ou une personne handicapée. Relèvent notamment de l'exploitation d'autrui : la servitude, l'exploitation sexuelle, le travail forcé et la mendicité forcée. En 2015, a été mis en place le programme opérationnel 2015-2017 pour la mise en œuvre d'un plan d'action visant à faire d'El Salvador un pays exempt de travail des enfants, notamment des pires formes de travail des enfants.

82. El Salvador compte 5 184 établissements d'enseignement publics, situés dans 196 municipalités, dont la fréquentation est garantie aux adolescentes et femmes enceintes. Il a en outre 166 unités d'enseignement accéléré destinées aux élèves qui ont dépassé l'âge scolaire et risquent d'abandonner l'école et veille à l'accessibilité des établissements d'enseignement dans ses projets d'aménagement ou de construction. La proportion d'enfants scolarisés de la première à la sixième année d'enseignement a augmenté de 30 %, et un travail de promotion a été fait en faveur des inscriptions dans le premier et le deuxième cycles d'enseignement, afin d'encourager les enfants et les adolescents à réintégrer le système scolaire, en choisissant l'une des modalités proposées.

83. El Salvador s'est également doté du programme « Jóvenes con Todo », qui vise à améliorer l'employabilité des jeunes rendus vulnérables par la violence sociale, de manière à faciliter leur insertion professionnelle. Entre avril 2016 et mai 2018, le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie a intégré dans le système d'enseignement flexible 1 412 jeunes de 15 à 29 ans qui participaient au programme « Jóvenes con Todo ».

I. Personnes privées de liberté (recommandation formulée au paragraphe 103.18)

84. El Salvador s'est lancé dans une refonte du système pénitentiaire axée en priorité sur la réadaptation et la resocialisation effectives des personnes privées de liberté. À cette fin, il a mis en place le programme de gestion pénitentiaire « Yo Cambio », qui s'articule autour de plusieurs éléments : participation des détenus aux activités professionnelles, culturelles et sportives, implication dans les soins de santé et la sécurité, transmission de connaissances et participation de la famille et de la collectivité. Des centres pénitentiaires agricoles ont de plus été ouverts pour remédier au problème de la surpopulation carcérale et des « cuisines-écoles » ont été installées dans différents centres pénitentiaires, pour la préparation des repas. El Salvador dispose d'un système d'information pénitentiaire qui enregistre les personnes privées de liberté et consigne des informations les concernant (situation juridique, calcul de la peine, programmes mis en place, etc.). Les personnes privées de liberté sont classées suivant leur dangerosité, ce qui détermine dans quel quartier elles vont être placées et quel traitement pénitentiaire personnalisé va être appliqué.

85. Le Ministère de la justice et de la sécurité publique a créé un comité technique des prisons, qui est chargé d'examiner la situation de la population carcérale et d'améliorer progressivement les conditions de détention. En 2018, a été inauguré le Centre de prise en charge complète de la santé des personnes privées de liberté présentant des maladies chroniques dégénératives et la Direction générale des établissements pénitentiaires a passé un accord avec le Registre national des personnes physiques et les municipalités, en vue de simplifier les formalités de reconnaissance d'un enfant et d'enregistrement des naissances lorsque l'un des parents est privé de liberté.

86. Un programme-cadre pour la prise en charge globale des adolescents délinquants a été mis en place dans les centres d'insertion sociale accueillant ces adolescents. Le Ministère de la justice et de la sécurité publique a lancé le programme « Nuevos Caminos » qui s'adresse aux adolescents qui ont eu affaire avec la justice pénale pour mineurs et doivent exécuter leur peine en milieu ouvert. En 2017, l'Assemblée législative a réformé la loi sur la justice pénale des mineurs, de manière que puissent être créés des centres intermédiaires et des centres de liberté surveillée pour les jeunes majeurs de 18 ans qui ont été jugés et qui ont besoin d'un traitement particulier pour pouvoir se réadapter et se réinsérer dans leur famille et dans la société.

J. Migrants et réfugiés (recommandations formulées aux paragraphes 103.32, 103.56, 103.57 et 104.27 à 104.29)

87. En 2011, El Salvador a adopté la loi spéciale pour la protection et la promotion des migrants et des membres de leur famille et, en 2017, il a officiellement lancé la politique nationale pour la protection et la promotion des migrants et des membres de leur famille. Le bureau de coordination de la prise en charge des enfants et adolescents migrants a publié des directives techniques pour l'accueil, la prise en charge et la protection des enfants et des adolescents migrants en situation irrégulière regagnant leur pays par voie terrestre ou aérienne (2014) et un protocole de protection et de prise en charge des enfants et adolescents salvadoriens migrants (2017), qui encadrent les modalités d'accueil, de prise en charge et de protection des enfants migrants. Un guide a par ailleurs été adopté pour la prise en charge des enfants migrants de retour en El Salvador et la détection des enfants et adolescents migrants vulnérables. En outre, les Centres de prise en charge des enfants, des adolescents et des familles de retour au pays mettent en œuvre un programme portant sur plusieurs domaines : santé, alimentation, éducation, logement, formation, arts et culture, sports et loisirs, environnement, conseils juridiques et emploi. En outre, l'Institut pour le développement complet de l'enfant et de l'adolescent met en œuvre un plan de prise en charge globale des enfants et des adolescents de retour au pays dans leur famille. Enfin, en ce qui concerne l'identité et l'identification des adultes et des enfants et adolescents migrants de retour, le Registre national des personnes physiques prodigue des conseils, extrait les données personnelles des registres et fournit aux adultes une attestation valable pour une durée déterminée, en attendant la délivrance d'une carte d'identité.

88. En 2019, a été adoptée la nouvelle loi spéciale sur les migrations et les étrangers qui définit les différentes catégories de migrants, ainsi que le droit des étrangers de demander le statut de réfugié, l'asile ou un permis de séjour temporaire pour raisons humanitaires. La prise en charge des étrangers ayant besoin de protection relève de la Direction générale des migrations et des étrangers, qui s'occupe en priorité de l'état de santé des groupes vulnérables.

89. Enfin, le Conseil national de lutte contre la traite des personnes créé par la loi spéciale de lutte contre la traite des personnes adoptée en 2014, a établi un protocole de prise en charge des victimes de la traite, mené des campagnes et des projets de prévention de la traite et des projets d'assistance aux victimes, actualisé la politique nationale de lutte contre la traite des personnes et le plan d'action correspondant, formé des fonctionnaires et employés d'organismes publics et privés, mené des actions d'information sur la teneur de la loi et des campagnes de prévention et de répression de la traite.

K. Défenseurs des droits de l'homme (recommandations formulées aux paragraphes 103.34 et 104.30)

90. El Salvador s'est efforcé de promouvoir l'éducation aux droits de l'homme de manière à instaurer une culture de reconnaissance du rôle que jouent les défenseurs des droits de l'homme et a favorisé la création d'espaces de dialogue avec différentes organisations de défense des droits de l'homme de manière à élaborer des politiques sociales fondées sur les droits et l'inclusion.

91. D'après le Code pénal le fait que la victime d'une infraction ait été visée en raison de son action humanitaire de promotion et de protection des droits de l'homme est une circonstance aggravante. De plus, un avant-projet de loi destiné à reconnaître le rôle des défenseurs des droits de l'homme et à leur assurer une protection générale et à garantir le droit de défendre les droits de l'homme est à l'examen.

L. Personnes handicapées (recommandations formulées aux paragraphes 103.25, 103.49, 103.52 et 103.53)

92. D'après les chiffres 4 371 élèves handicapés sont inscrits dans des établissements d'enseignement spécialisé et des établissements scolaires ordinaires fournissant des services d'appui, et 898 étudiants handicapés font des études supérieures. Afin d'améliorer les services fournis à ces élèves, le Ministère de l'éducation, des sciences et de la technologie assure un appui technique pédagogique aux enseignants et prend en compte l'accessibilité dans les infrastructures de l'éducation. En mai 2019, l'Institut national de la jeunesse a adopté une politique d'inclusion et d'égalité visant à permettre la participation effective des jeunes handicapés. Dans le domaine artistique, l'École nationale de danse, le réseau des maisons de la culture et le Centre national des arts proposent différents programmes pour les enfants et les adolescents handicapés.

93. Des éléments d'inclusion et de prise en compte des besoins sociaux ont été incorporés dans les projets de travaux publics, par exemple aménagements de conception universelle dans l'environnement hospitalier, construction de rampes sur les ponts, les trottoirs et aux arrêts de bus, installation de dalles podotactiles pour personnes présentant une déficience visuelle, installation de signaux pour piétons, ainsi que d'une signalétique pour personnes à mobilité réduite et d'ascenseurs dans les terminaux et aux arrêts de transports publics et mise en place de circuits récréatifs et culturels inclusifs.

94. Des institutions comme la Cour suprême de justice et le Bureau du Procureur général de la République ont formé leur personnel à la langue des signes salvadorienne, pour qu'il puisse s'occuper des personnes présentant un handicap auditif. Enfin, l'Assemblée législative est en train d'examiner le projet de loi sur l'inclusion des personnes handicapées, qui répond aux normes établies par la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

M. Peuples autochtones (recommandation formulée au paragraphe 104.36)

95. En 2014, El Salvador a reconnu officiellement l'existence de peuples autochtones sur son territoire au moyen d'une réforme de la Constitution, qui fait à l'État obligation d'adopter des politiques visant à renforcer l'identité ethnique et culturelle de ces peuples, et à faire connaître leur vision du monde, leurs valeurs et leur spiritualité. Le prochain recensement de la population et du logement comportera des questions pour obtenir des données sur les territoires autochtones et la population autochtone. La loi de 2016 sur la culture consacre le droit des peuples autochtones à l'exercice sans réserve des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par la Constitution. En 2017, le Ministère de la culture a pris des mesures de préservation du patrimoine culturel nahuat d'El Salvador, à la suite de quoi le Ministère de l'éducation, des sciences et de la culture a produit des supports pédagogiques en nahuat et des supports interculturels, et a formé au moins 125 enseignants de différentes matières à la langue et la culture nahuats et à l'interculturalité.

96. L'année 2018 a vu l'adoption de la politique publique en faveur des peuples autochtones d'El Salvador, du Plan national d'action en faveur des peuples autochtones en El Salvador et de la politique nationale de santé pour les peuples autochtones. On mentionnera également six arrêtés municipaux relatifs aux droits des communautés autochtones et la mise en place d'un bureau multisectoriel des peuples autochtones, qui se compose de représentants d'institutions de l'administration publique et d'organisations sociales de peuples autochtones.

N. Mesures de réparation en faveur des victimes du conflit armé (recommandations formulées aux paragraphes 103.33 et 105.48)

97. Le Programme de réparation en faveur des victimes de violations graves des droits de l'homme commises dans le cadre du conflit armé interne a permis de traiter les demandes de 4 997 victimes enregistrées officiellement. D'autres mesures ont également été prises dans ce cadre, dans une optique de préservation de la mémoire historique : publication du rapport de la Commission de la vérité d'El Salvador, intégration du sujet dans les programmes scolaires et dans les grilles de diffusion de la radio et de la télévision nationales, avec la série documentaire « Memoria Viva », commémoration des femmes victimes des massacres avec la publication du livre et du documentaire « La Memoria de las luciérnagas » comportant des témoignages de victimes du massacre d'El Mozote et organisation d'expositions dans des musées et d'expositions itinérantes, inscription au patrimoine culturel des lieux où ont été perpétrés les massacres, et promotion de la formation continue des membres des forces armées aux droits de l'homme, au droit humanitaire et à l'usage approprié de la force.

98. Des cérémonies de reconnaissance de la responsabilité de l'État dans les massacres commis dans le cadre du conflit armé interne ont été organisées et des mesures de réparation ont été prises, notamment pour le massacre perpétré à El Mozote. Celles-ci consistent en un programme de développement de la région touchée : amélioration du système d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, amélioration des voies de communication et construction d'infrastructures dans le domaine de l'éducation et de la santé.

99. La Commission nationale de recherche des personnes disparues dans le cadre du conflit armé interne, créée en 2017, est chargée de rechercher les adultes disparus pendant cette période, et en juin 2019, le Président de la République, en sa qualité de commandant en chef des forces armées a fait débaptiser une installation militaire qui portait le nom du colonel désigné dans le rapport de la Commission de la vérité comme l'un des responsables du massacre d'El Mozote.

O. Mécanismes de suivi de l'examen

100. Les mesures rapportées dans le présent rapport ont été coordonnées par les institutions spécifiées. Toutefois, avec l'arrivée du nouveau Gouvernement, cette organisation a été modifiée et de nouvelles institutions ont été mises en place pour la suite à donner aux engagements pris par l'État salvadorien.

101. Les mécanismes de suivi concernant le cadre législatif relatif à l'égalité hommes-femmes, tels que la Commission technique spécialisée et le Système national de promotion de l'égalité réelle, se sont révélés des instruments précieux pour évaluer la suite donnée aux recommandations issues de l'Examen périodique universel. Un mécanisme interinstitutions pour l'application et le suivi des engagements internationaux d'El Salvador en matière de droits de l'homme a en outre été créé en application du décret présidentiel n° 62 de décembre 2018.

P. Coopération avec les mécanismes et procédures spéciales des Nations Unies

102. Au cours de la période considérée, des visites ont été effectuées par la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage (2016), le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement (2016), la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays (2017), la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires (2018) et le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition (2019).

103. Au cours de cette période, El Salvador a présenté les rapports périodiques ci-après : huitième et neuvième rapports périodiques au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2015), septième rapport périodique en application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (2016), rapport valant cinquième et sixième rapports périodiques en application de la Convention relative aux droits de l'enfant (2018), rapport valant dix-huitième et dix-neuvième rapports périodiques en application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2018), rapport valant deuxième et troisième rapports périodiques en application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (2018) et rapport valant troisième et quatrième rapports périodiques en application de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2019).
